



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 2 novembre 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

— — — —

6. **Finances municipales**

6.1 Octroi du contrat suivant :

6.1.1 SA-937-AD-14 Services professionnels d'audit externe

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Engagement financier de la Ville – Réaménagement des bibliothèques Adélar-Berger et L'Acadie

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Signature d'un addenda à l'entente conclue avec Parcs Canada pour la mise en place d'exutoires pluviaux se déversant dans le canal de Chambly

10. **Toponymie et circulation**

— — — —

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2331-TP-15 Décontamination et démolition de l'immeuble  
situé au 125, rue Richelieu

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2015-3554 Simon Lejour – Immeuble situé aux 239-243,  
rue Saint-Jacques

13.1.2 DDM-2015-3567 Marc-André Bernier – Immeuble situé au 380,  
rue Thuot

13.1.3 DDM-2015-3572 André Robert – Immeuble situé au 324, rue  
Plessis

13.1.4 DDM-2015-3577 Roger Bérubé – Immeuble situé aux 170-174,  
boulevard Saint-Luc

13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration  
architecturale

13.2.1 PIIA-2014-3364 Guy Begnoche pour Groupe MRRG –  
Immeuble situé au 165, rue Saint-Paul

13.2.2 PIIA-2015-3431 André Parent – Immeuble situé aux 147-151,  
rue Champlain

13.2.3 PIIA-2015-3570 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble  
situé au 125, rue Jacques-Cartier Nord

13.3 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.3.1 **Règlement n°1389**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses  
amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à  
dominance agricole à même la zone H-5540, située à  
l'intersection du rang Saint-Édouard et de la rue Rolland »

13.3.2 **Règlement n° 1393**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses  
amendements, dans le but de créer une nouvelle zone, à même  
une partie de la zone C-4052, située au nord de la Route 219 et à  
l'ouest du chemin du Clocher »

### 13.3.3 Règlement n° 1396

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages industriels, à savoir : I1-15-03 (Fabrication de produits d'architecture ou d'éléments de charpentes métalliques), I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons) et I1-15-16 (Fabrication de produits en acier), dans la zone C-1081, située au nord de la rue Saint-Jacques près de l'intersection du boulevard Industriel »

## 13.4 Adoption du premier projet de règlement suivant :

### 13.4.1 Règlement n° 1401

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone commerciale, à même une partie de la zone H-1114, délimitée au nord par la rue Saint-Charles, à l'ouest par les propriétés adjacentes à l'impasse Besse et au sud par l'emprise de la voie ferrée du CN et la rue Knight, et d'y autoriser l'usage C3-01-03 (service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) et certains usages se rapportant à la sous-classe C9-02 (services de déménagement, de nettoyage ou réparation de tapis, de nettoyage des fenêtres, d'extermination ou désinfection, d'entretien ménager, de ramonage de cheminée, de buanderie (autre que le service libre) et de la sous-classe C9-05 (entrepreneurs en construction et rénovation, en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, etc.);
- d'autoriser dans la zone H-1114 la classe multifamiliale, de 4 à 6 logements, et d'adopter les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage »

### 13.4.2 Règlement n° 1402

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-04-01 (vente en gros) et de permettre l'entreposage extérieur, d'une hauteur maximale de 4,6 mètres, à la condition qu'il soit situé à une distance minimale d'au moins 100 mètres de l'emprise du boulevard Industriel, dans la zone I-1407, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, au nord par la rue Gaudette et au sud par le chemin de fer du CN;
- d'autoriser les usages C9-03-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires usagés pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route), C7-01-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) et C7-01-05 (service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires, traitement antirouille pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) dans la zone I-1422, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, à l'ouest par la rue Trotteur et au sud par la rue Gaudette »

#### 13.4.3 Règlement n° 1403

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe multifamiliale d'au plus 4 logements et d'adopter les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage, dans la zone H-2144, située à l'ouest de la rue Jean-Talon et du Canal de Chambly, à l'est de la rue des Artisans et des Roses et au sud du pont permettant l'accès à l'Île Sainte-Thérèse »

#### 14. Transport et mobilité urbaine

14.1 Tarification du service de transport en commun pour l'année 2016

#### 15. Avis de motion

##### 15.1 Règlement n° 1361

Règlement d'emprunt autorisant le paiement des coûts attribuables à la municipalité pour des honoraires professionnels et travaux relatifs à la reconstruction du pont Gouin par le ministère des Transports du Québec

##### 15.2 Règlement n° 1400

« Règlement autorisant un emprunt de 648 000 \$ pour financer les programmes d'aides financières décrétés par les règlements n<sup>os</sup> 1390, 1391 et 1392 »

##### 15.3 Règlement n° 1401

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone commerciale, à même une partie de la zone H-1114, délimitée au nord par la rue Saint-Charles, à l'ouest par les propriétés adjacentes à l'impasse Besse et au sud par l'emprise de la voie ferrée du CN et la rue Knight, et d'y autoriser l'usage C3-01-03 (service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) et certains usages se rapportant à la sous-classe C9-02 (services de déménagement, de nettoyage ou réparation de tapis, de nettoyage des fenêtres, d'extermination ou désinfection, d'entretien ménager, de ramonage de cheminée, de buanderie (autre que le service libre) et de la sous-classe C9-05 (entrepreneurs en construction et rénovation, en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, etc.);
- d'autoriser dans la zone H-1114 la classe multifamiliale, de 4 à 6 logements, et d'adopter les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage »

##### 15.4 Règlement n° 1402

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-04-01 (vente en gros) et de permettre l'entreposage extérieur, d'une hauteur maximale de 4,6 mètres, à la condition qu'il soit situé à une distance minimale d'au moins 100 mètres de l'emprise du boulevard Industriel, dans la zone I-1407, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, au nord par la rue Gaudette et au sud par le chemin de fer du CN;

- d'autoriser les usages C9-03-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires usagés pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route), C7-01-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) et C7-01-05 (service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires, traitement antirouille pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) dans la zone I-1422, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, à l'ouest par la rue Trotteur et au sud par la rue Gaudette »

#### 15.5 Règlement n° 1403

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe multifamiliale d'au plus 4 logements et d'adopter les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage, dans la zone H-2144, située à l'ouest de la rue Jean-Talon et du Canal de Chambly, à l'est de la rue des Artisans et des Roses et au sud du pont permettant l'accès à l'Île Sainte-Thérèse »

### 16. Règlements

#### 16.1 Règlement n° 1372

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but :

- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299 située au nord de la rue Saint-Jacques, entre la rue Langlois et le boulevard Industriel, et ce, dans le but d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Multifamiliale de 4 logements », d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299, sans modifier les usages et normes »

#### 16.2 Règlement n° 1378

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1003, à même une partie des zones H-1812 et C-1016, située au sud de l'ancien complexe manufacturier de la Singer, au nord de la rue Foch, à l'ouest de la rue Collin et à l'est du Boulevard du Séminaire Nord ;
- d'assujettir la zone H-1829 à un PIIA, cette zone est située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier »

#### 16.3 Règlement n° 1382

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage P1-01-01 (Garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-2116, délimitée au nord par la rue Donais, au sud par le boulevard de la Mairie et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc

- d'augmenter le nombre de logements autorisés à même la zone H-1575, située au sud de la rue Saint-Georges, entre les rues Champlain et Richelieu »

16.4 Règlement n° 1385

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1829 apparaissant au plan de zonage, située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier, au « Secteur de P.I.I.A. : *Habitations multifamiliales* » »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2015 du Comité exécutif

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**